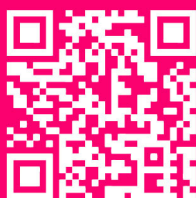




RECENSEMENT

de la population 2014

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



DOSSIER DE PRESSE

14 janvier 2014

www.le-recensement-et-moi.fr

Contact presse : Bureau de presse de l'Insee
01.41.17.57.57
bureau-de-presse@insee.fr



Insee & votre commune

SOMMAIRE

I. Le recensement 2014, mode d'emploi

1. La collecte 2014 commence le 16 janvier prochain et ...
2. Je suis recensé(e) cette année : comment ça se passe ?
3. Une campagne de communication qui informe le grand public et accompagne les partenaires

Pour aller plus loin...

4. À quoi sert le recensement ?
5. La collecte de recensement, un partenariat Insee-communes indispensable

II. Le Bilan démographique 2013

Trois mariages pour deux Pacs - Insee Première n° 1482

1. Au 1er janvier 2014, 66 millions de personnes résident en France
2. Légère baisse des naissances
3. L'espérance de vie augmente
4. En 2012 comme en 2011, 3 mariages pour 2 Pacs ont été célébrés

III. Trente ans de démographie des territoires

*Le rôle structurant du bassin parisien et des très grandes aires urbaines
Insee Première n° 1483*



I. Le recensement 2014, mode d'emploi

1. La collecte 2014 commence le 16 janvier prochain et ...

Depuis 2004, le recensement des personnes vivant en France a lieu tous les ans. Mais tout le monde n'est pas concerné chaque année : un même logement n'est enquêté au maximum qu'une fois tous les 5 ans.

1.1. ...se termine le 15 février dans les communes de moins de 10 000 habitants

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est réalisé tous les 5 ans, pour l'ensemble de la population. En 2014, il se déroule dans ces communes :

- du **jeudi 16 janvier au samedi 15 février** en France métropolitaine et dans les Antilles et en Guyane,
- du **jeudi 30 janvier au samedi 1^{er} mars** à La Réunion.

1.2. ... se termine le 22 février dans les communes de plus de 10 000 habitants

Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, le recensement est réalisé tous les ans sur un échantillon différent couvrant 8 % des logements. En 2014, il se déroule dans ces communes :

- du **jeudi 16 janvier au samedi 22 février** en France métropolitaine et dans les Antilles et en Guyane,
- du **jeudi 30 janvier au samedi 8 mars** à La Réunion.

Les chiffres clés de la collecte 2014

- **8 000 communes** enquêtées
- **9 millions de personnes** recensées
- **23 000 agents recenseurs**
- **4 à 5 semaines** de collecte



1.3. Le recensement en ligne, une réalité pour 412 communes dès 2014

Le recensement en ligne simplifie la collecte des informations. Il offre ainsi plus de souplesse aux personnes recensées qui ne reçoivent plus qu'une seule visite de l'agent recenseur entre le début et la fin de la collecte et qui ont la possibilité de répondre en ligne **7j/7, 24h/24**.

Un déploiement en 2014, une généralisation en 2015

Après deux phases de test réussies en 2012 et 2013, où un ménage sur trois a choisi de répondre par internet, ce dispositif se déploie à grande échelle avec 412 communes concernées en 2014. (cf. *annexe, liste des communes*). Dans ces communes, les personnes concernées auront le choix entre le formulaire électronique et le bulletin classique au format papier. En 2015, toutes les communes concernées par le recensement offriront cette possibilité à leurs administrés.

1.4. Comment savoir si l'on est recensé cette année?

Sur le site www.le-recensement-et-moi.fr un moteur de recherche permet de connaître pour chaque commune, l'année où ses habitants seront recensés et si le recensement en ligne y est proposé dès 2014.

Le formulaire de recensement en ligne est également accessible à cet endroit.



2. Je suis recensé(e) cette année, comment ça se passe ?

2.1. Je réponds sur papier

1. Un agent recenseur recruté par la mairie se présente à mon domicile

Il dispose d'une carte tricolore avec sa photo d'identité, signée par le maire de ma commune. L'agent recenseur me remet :



Une **feuille de logement** qui permet de recueillir des informations sur mon habitation.

Maison ou appartement, surface, année de construction...



Un **bulletin individuel** pour chaque personne vivant dans mon logement, quel que soit son âge, sa nationalité et notre lien de parenté. Il permet de recueillir des informations sur la situation personnelle de chacun.

sexe, âge, emploi, statut matrimonial, lien de parenté, nationalité...

2. Je complète l'ensemble des documents remis

Si je le souhaite, l'agent recenseur peut m'aider.

3. L'agent recenseur vient les récupérer, quelques jours plus tard, à un moment convenu ensemble

En cas d'absence, je peux renvoyer directement les questionnaires à la mairie ou à l'Insee.



2.2. L'agent recenseur me propose de répondre par internet, j'accepte

1. Je vais sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

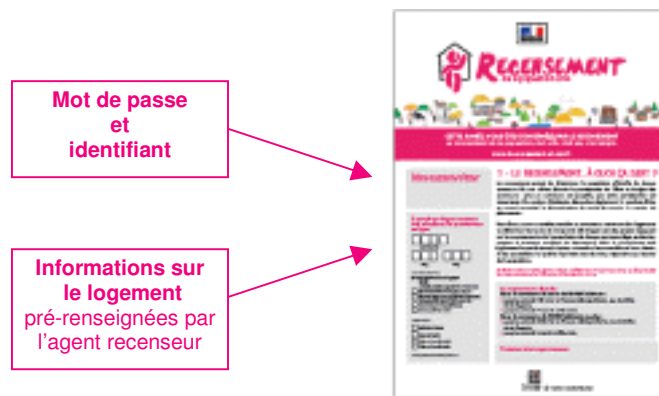


2. Je clique sur le bouton « recensement en ligne, c'est ici ».

3. J'entre mon identifiant et mon mot de passe qui figurent sur la notice remise par l'agent recenseur

4. Je saisis les informations concernant mon logement, également sur la notice

5. Je commence à répondre...



La confidentialité, au cœur du recensement

CNIL

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).

L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ces derniers ne sont transmis à aucune autre administration ou organisme et ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Les noms et adresses sont néanmoins nécessaires pour être sûr que personne ne soit compté plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, ces noms et adresses ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

Enfin, **toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.**

3. Une campagne de communication qui informe le grand public et accompagne les partenaires

3.1. C'est utile, c'est sûr, c'est simple

En 2014, la campagne de communication du recensement met l'accent sur l'utilité. L'objectif de cette nouvelle campagne est de montrer à quoi servent les statistiques du recensement et donc de faire prendre conscience à chacun de l'importance de sa participation.

Le nouveau visuel met en scène ce sur quoi le recensement permet d'agir : les équipements collectifs, l'aménagement du territoire et la vie quotidienne....



3.2. [Le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr), une seule adresse pour tout savoir sur la collecte 2014

[Le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) permet d'informer sur la collecte de recensement et d'en comprendre son utilité.

➤ **Tout savoir sur la collecte 2014**

- Ses **dates**
- Le **moteur de recherche** pour savoir si l'on est concerné

➤ **À quoi sert le recensement** avec des outils ludiques, à partager notamment sur les réseaux sociaux

- 3 **animations** : c'est utile, c'est sûr, c'est simple
- 3 **infographies** : à quoi sert le recensement, les grandes étapes, comment suis-je recensé ?
- Un **quiz** pour tester ses connaissances
- Des **chroniques** audiovisuelles



3.3. Des outils spécifiques pour accompagner les communes

Partenaires essentiels de l'Insee, les communes ont à leur disposition des outils spécifiques pour accompagner leur communication locale tout au long de la collecte

- **Affichage public**
- **Journal municipal** : annonce presse, publi-communié
- **Site internet** de la commune : bannières, animations, infographies...





Pour aller plus loin...

4. À quoi sert le recensement ?



4.1. Connaître la population vivant en France

Le recensement permet d'avoir une **vision claire et précise de l'histoire démographique** française :

- son passé, par une comparaison avec les recensements précédents
- son présent à travers une photographie de la population vivant en France
- son avenir, par des projections sur le devenir de la société française.

4.2. Asseoir près de 350 dispositions légales



Le recensement **détermine la population légale de chaque commune**. Ces chiffres de populations font référence dans plus de 350 dispositions législatives ou réglementaires liées à la vie des communes.

Ils contribuent par exemple à déterminer la **taille du conseil municipal**, le **budget de la commune**, les conditions d'implantation des **pharmacies** ou encore les **barèmes de certaines taxes** (publicité, jeux, spectacles, débitants de boissons).



4.3. Prévoir les équipements collectifs adaptés à la population de chaque commune

Le recensement permet également de connaître les caractéristiques de la population de chaque commune : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... La connaissance de ces statistiques permet d'**éclairer les décisions politiques locales**.

Ainsi, le recensement sert notamment pour :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires : écoles, hôpitaux, gymnases, maisons de retraites...
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer...

Le recensement aide également les professionnels du bâtiment à mieux connaître les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...



Jean-Lionel Tapin

directeur des services
d'une commune de moins de 10 000 habts

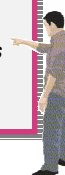
« Connaître notre population nous intéresse car notre ville grandit et accueille de nouveaux habitants. Parmi eux, il y a des couples : en regardant leurs tranches d'âge cela nous permet de savoir s'ils sont susceptibles d'avoir des enfants et donc de **prévoir la création d'établissements comme des crèches ou des haltes-garderies.** »



Thomas Szczurek

correspondant répertoire des adresses
d'une commune de 10 000 habts et plus

« Cela nous permet de savoir dans quel quartier habitent les **personnes âgées** de notre commune, et ainsi de prévoir les équipements dont elles vont avoir besoin. Cela peut être des **lieux de résidence ou d'aide à la personne**. Ils doivent être proches de leur lieu de vie pour ne pas les obliger à trop se déplacer. »





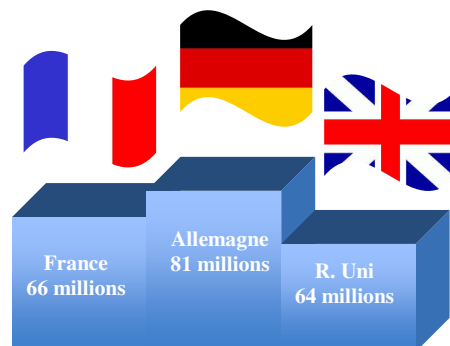
II. Le Bilan démographique 2013

1. Au 1^{er} janvier 2014, 66 millions de personnes résident en France

Au 1er janvier 2014, 66 millions de personnes résident en France, dont 63,9 millions en France métropolitaine. 1,9 million vivent dans les départements d'outre-mer hors Mayotte et 0,2 million à Mayotte.

La population a augmenté de 280 000 habitants depuis l'an dernier, soit +0,4%. Comme par le passé, cette croissance - la plus faible depuis 2000 - est principalement portée par le solde naturel, c'est-à-dire l'excédent des naissances sur les décès. Le solde migratoire, différence entre les entrées et sorties du territoire, contribue quant à lui de manière plus marginale à cette croissance.

L'importance du solde naturel est en partie liée à la structure par âge de la population, reflet de l'histoire démographique française. En effet, les générations les plus âgées, nées avant le baby-boom, appartiennent à des classes d'âges relativement peu nombreuses. En 2013 cependant, ce solde naturel (+ 238 000) est le plus bas enregistré depuis 2003 (année de la canicule), avec des naissances moins nombreuses et des décès en augmentation.

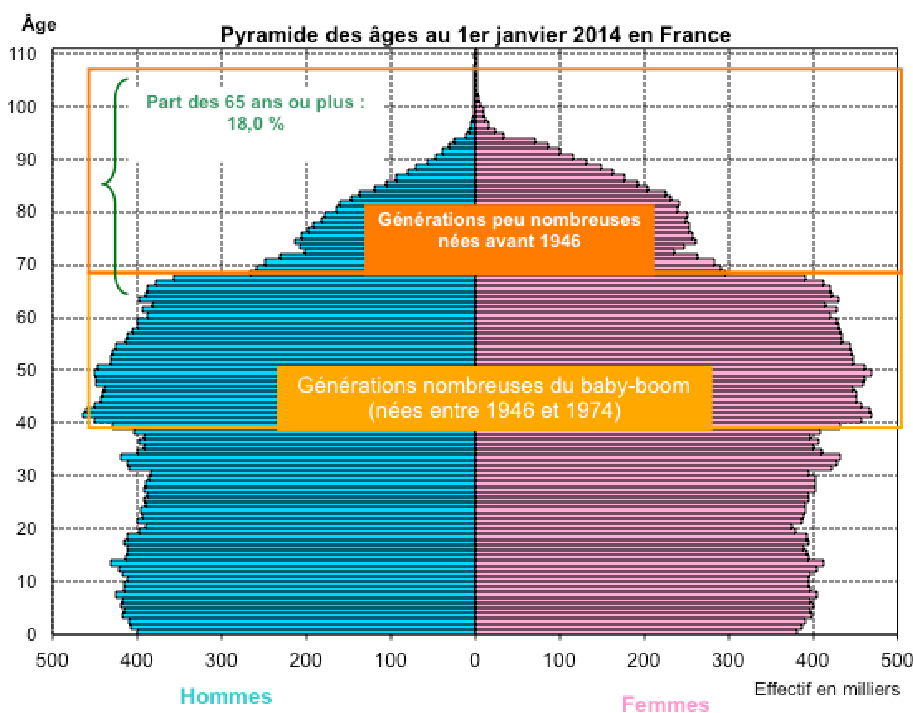


La France est le 2^e pays européen par sa taille en 2013

Source : Eurostat

Un vieillissement plus rapide lié à l'arrivée des premières générations du baby-boom à 65 ans

Au 1er janvier 2014, la France compte 18 % d'habitants âgés d'au moins 65 ans (+3,4 points en 20 ans). Le vieillissement est plus rapide depuis 2011, année au cours de laquelle les premiers baby-boomers ont atteint 65 ans. Par ailleurs, les 75 ans et plus représentent 9,1 % de de la population (+3 points en 20 ans).



L'année 2013 en chiffres...

- **66,0 millions d'habitants** (+ 0,4%) au 1.1.2014 avec Mayotte

En France (hors Mayotte) :

- **810 000** naissances
- **572 000** décès
- Un âge moyen à l'accouchement de **30,1** ans
- **1,99** enfants par femme
- Une espérance de vie à la naissance de **85,0 ans** pour les femmes et de **78,7 ans** pour les hommes
- **238 000** mariages célébrés dont **7 000** entre personnes de même sexe



2. Légère baisse des naissances



810 000 bébés ont vu le jour en France en 2013.

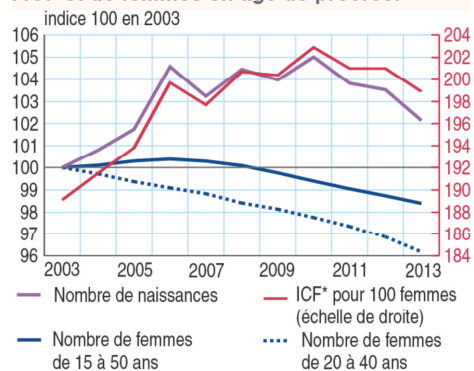
C'est 11 000 de moins qu'en 2012 (- 1,3 %). Ainsi, après avoir fortement augmenté, le nombre de nouveau-nés diminue légèrement depuis le pic de 2010 (833 000 naissances).

Ce repli s'explique principalement par la légère baisse de l'indicateur conjoncturel de fécondité. Avec 1,99 enfant par femme en 2013 (contre 2,03 en 2010), la France reste cependant le pays le plus fécond de l'Union Européenne avec l'Irlande (2,01 en 2012).

Le recul des naissances s'explique aussi par la baisse tendancielle des effectifs de femmes aux âges de forte fécondité, avec l'avancée en âge des dernières générations nombreuses du baby-boom, nées au début des années 1970 et qui ont maintenant quarante ans.



Évolution du nombre de naissances, de l'ICF et de femmes en âge de procréer



*ICF : indicateur conjoncturel de fécondité (définitions)
Lecture : le nombre de naissances a augmenté de 2,1 % entre 2003 et 2013. Dans le même temps, le nombre de femmes de 15 à 50 ans a baissé de 1,6% et celui de femmes de 20 à 40 ans a baissé de 3,8%.
Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

3. L'espérance de vie augmente

Davantage de décès liés au vieillissement

En 2013, 572 000 décès ont été enregistrés en France (hors Mayotte), soit légèrement plus qu'en 2012. L'augmentation tendancielle du nombre de décès est liée à l'arrivée de classes d'âges plus nombreuses aux âges de forte mortalité.

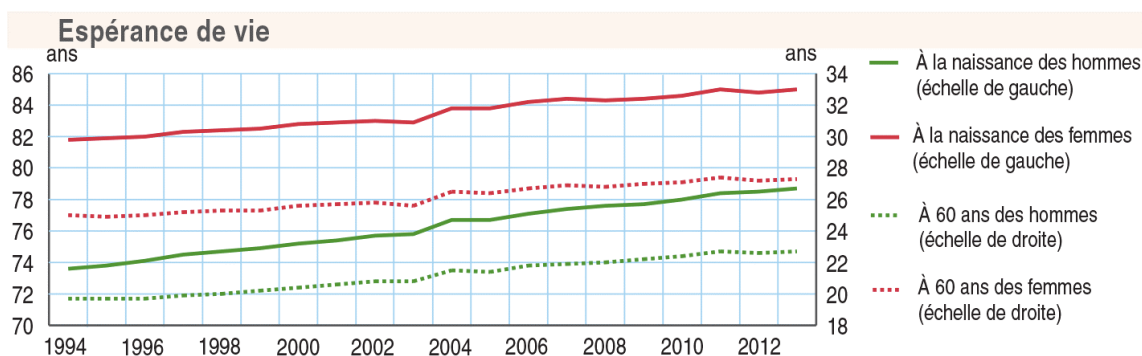


Par ailleurs, en 2013, comme en 2012, la mortalité a été particulièrement importante sur les quatre premiers mois de l'année. Février et mars 2013 ont été froids, et l'épidémie de grippe qui avait démarré fin décembre 2012 a duré 13 semaines.

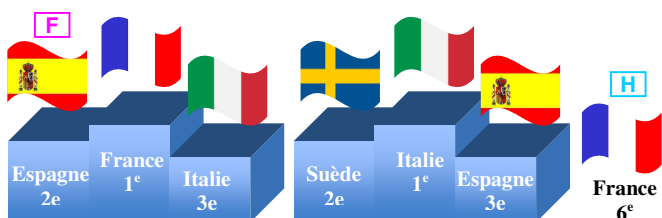
L'espérance de vie augmente

Après avoir marqué le pas en 2012, l'espérance de vie à la naissance augmente légèrement en 2013. Dans les conditions de mortalité de 2013, une femme vivrait en moyenne 85 ans (+2,1 ans en 10 ans) et un homme 78,7 ans (+2,9 ans en 10 ans).

L'espérance de vie à 60 ans augmente aussi régulièrement, mais moins vite que l'espérance de vie à la naissance. En 2013, à 60 ans, les femmes peuvent espérer vivre encore 27,3 ans, (+1,7 an en 10 ans), et les hommes 22,7 ans (+ 1,9 an en dix ans). Là encore, l'écart entre sexes s'est réduit au fil du temps.



Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.



Espérance de vie à la naissance en 2011 des Femmes et des Hommes en 2011 - Sources : Eurostat, Istat



Espérance de vie à 60 ans en 2011 des Femmes et des Hommes en 2011 - Source : Eurostat, Istat

4. En 2012 comme en 2011, 3 mariages pour 2 Pacs ont été célébrés

238 000 mariages ont été célébrés en 2013



Pour 2013, on estime à environ 231 000 le nombre de mariages de personnes de sexe différent et à 7 000 le nombre de mariages de personnes de même sexe. Le nombre de mariages de conjoints de sexe différent repart donc à la baisse en 2013, après avoir augmenté ponctuellement en 2012 (245 390 mariages célébrés).

Parallèlement, le nombre de Pactes civils de solidarité (Pacs) nouvellement conclus n'a cessé de progresser entre 2001 et 2010, puis a diminué fortement en 2011 (année de la suppression de la triple déclaration fiscale en cas de pacs ou de mariage) pour remonter ensuite en 2012. Cette année-là, 160 200 Pacs ont été conclus, dont 7 000 environ entre personnes de même sexe.

7 000 couples de même sexe se sont mariés en 2013

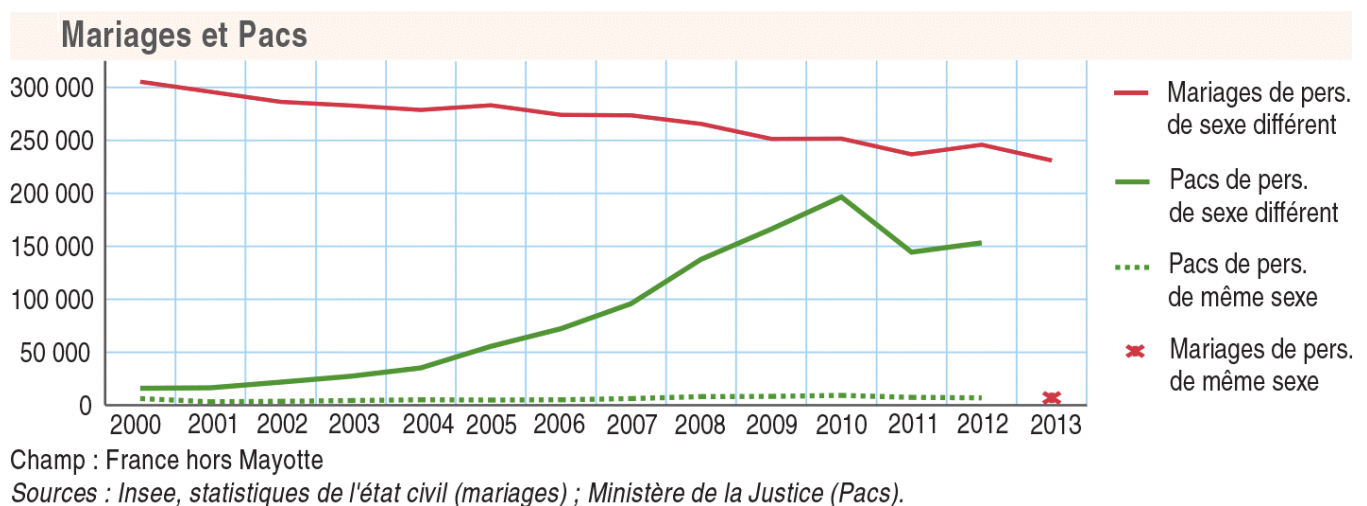
Depuis la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, publiée au Journal Officiel du samedi 18 mai 2013, 7 000 de ces couples ont célébré leur union en France en 2013, avec un pic de 1 500 mariages en septembre. Les conjoints de même sexe, comme ceux de sexe différent, sont ensuite moins enclins à se marier à l'automne.



Trois couples de même sexe mariés sur cinq sont des couples d'hommes. Au sein des couples de même sexe, les hommes se sont mariés à 50 ans environ en moyenne et les femmes à 43 ans (contre 37 pour les hommes et 34 pour les femmes chez les nouveaux mariés de sexe différent). Les mariés de même sexe de 2013 sont ainsi plus âgés que ceux de sexe différent. Cette différence est sans doute pour partie liée au fait qu'il s'agit de la première année d'ouverture du mariage aux conjoints de même sexe.

Plus de 2 900 communes ont célébré au moins un mariage entre conjoints de même sexe

Depuis mai 2013, un quart des mariages de personnes de même sexe ont été célébrés dans des villes de plus de 200 000 habitants (dont près de 14 % à Paris), contre seulement 9 % des mariages de personnes de sexe différent sur l'ensemble de l'année 2012. Par contre, couple de même sexe ou non, la part des mariages célébrés dans les communes de moins de 2 000 habitants est la même, soit environ un quart des mariages. Plus de 2 900 communes ont déjà célébré au moins un mariage entre conjoints de même sexe.



III. Trente ans de démographie des territoires



Le rôle structurant du bassin parisien et des très grandes aires urbaines

9,4 millions d'habitants supplémentaires en trente ans

Entre 1982 et 2011, la France a gagné 9,4 millions d'habitants, soit une croissance de 0,5 % par an. Pendant cette période, 25 des 26 régions, 87 des 100 départements et 26 825 des 36 664 communes ont gagné de la population. Cette croissance s'est essentiellement faite dans les grandes villes et leurs aires d'influence, dessinées par les déplacements domicile-travail de la population.

Paris : une influence à 100 km à la ronde

L'agglomération parisienne comprend 412 communes, et abrite 10,5 millions d'habitants en 2011. Sa population a crû au cours des trente dernières années au même rythme que la moyenne nationale, accueillant près de 48 000 habitants en moyenne chaque année. Elle attire notamment des jeunes adultes, parce qu'elle offre de nombreuses formations et beaucoup d'emplois de début de carrière.

L'influence du bassin parisien s'étend sur un rayon de 100 km autour de la capitale, au-delà même de la région Île-de-France. Ainsi, autour de l'agglomération parisienne, les 1 386 communes qui forment sa couronne périurbaine dépendent en large partie de l'économie francilienne et de sa dynamique d'emploi. Sur trente ans, leur rythme de croissance est deux fois plus élevé que pour l'ensemble du pays (+ 1,2 % par an en moyenne contre + 0,5 %).

Au total, l'aire urbaine parisienne s'étend sur 1 798 communes et concentre au total 12,4 millions d'habitants (soit 19 % de la population du pays). Elle contribue pour 20 % à la hausse de la population, gagnant 65 000 nouveaux habitants en moyenne par an.

Croissance et rayonnement des 13 plus grandes aires de province

Les 13 plus grandes aires urbaines de province abritent 20 % de la population et expliquent 30 % de sa hausse sur trente ans. Leur point commun est une croissance en périphérie ainsi que dans le centre de l'agglomération.

Les cinq aires urbaines les plus dynamiques sont situées à l'ouest ou au sud-ouest du pays : Toulouse, Nantes, Rennes, Montpellier et Bordeaux. La croissance a également été forte dans le quart Sud-est à Toulon, Nice, Lyon et Grenoble, ainsi qu'à Strasbourg. Marseille-Aix, troisième aire urbaine du pays, est dans le rythme national et gagne près de 8 000 habitants chaque année. En revanche, les deux dernières, Rouen et Lille, ont une démographie moins dynamique que la moyenne nationale.

Dans toutes ces grandes aires, les communes de la couronne périurbaine sont toujours plus dynamiques que l'agglomération elle-même. Les couronnes sont souvent très étendues : 30 km autour de Nantes, Rennes ou Montpellier, 50 km autour de Bordeaux, Toulouse ou Lyon.

Les fortunes diverses des autres grandes villes

En dehors de l'aire parisienne et de ces 13 grandes aires de province, seules quelques aires urbaines ont eu une croissance significative : certaines, aux franges ouest et sud du bassin parisien (Caen, Orléans, Tours) bénéficient du dynamisme de l'Île-de-France et de la « Seine aval ». Plus au Sud, Poitiers, Angers et La Rochelle sont aussi concernées. Trois agglomérations se situent à proximité d'une frontière : Bayonne, Perpignan et, surtout, la partie française de l'aire genevoise. Le dynamisme démographique et économique de cette dernière correspond, si l'on tient compte de la partie Suisse, à une dynamique de très grande aire urbaine. Enfin Avignon, Nîmes, Chambéry et Annecy s'inscrivent dans le dynamisme global de leurs régions.

À l'inverse, certaines grandes agglomérations du nord de la France perdent des habitants sur 30 ans : Douai-Lens, Valenciennes, Le Havre, Dunkerque pâtissent des restructurations industrielles. C'est aussi le cas de Saint-Étienne.





Dans beaucoup d'agglomérations, la population augmente globalement, mais la ville-centre perd des habitants, souvent au profit de sa banlieue ou même de sa couronne périurbaine : c'est le cas de Clermont-Ferrand, Le Mans, Pau ou Limoges, mais aussi de Béziers, Tarbes, Périgueux ou La Rochelle. Dans certaines agglomérations, la ville-centre souffre des défauts inhérents à la centralité (coût ou inadaptation du logement, manque d'espace vert, engorgement de la circulation) sans toujours bénéficier des mêmes attraits que les grandes métropoles en terme d'emplois qualifiés, de pôle universitaire ou d'offre culturelle.

Loi des grandes villes, une dynamique dans certaines régions

Les communes rurales, dans leur ensemble, ne perdent pas de population depuis 30 ans : « l'exode rural » est achevé depuis les années 1970. Mais elles n'en gagnent que quand elles sont situées à proximité d'une ville, et d'autant plus que cette ville est grande.

Leur croissance est forte autour des grandes agglomérations, et surtout entre ces dernières : le long des axes routiers Paris-Tours, le long de la Garonne, entre Toulouse et Montpellier, sur toute la vallée du Rhône, et le long des littoraux.

En revanche, la plupart des territoires, souvent peu peuplés, qui sont éloignés de toute agglomération, perdent souvent de la population. Même dans des régions en croissance, comme la Bretagne ou le Sud-ouest, les communes situées à plus de 50 km d'un pôle urbain dynamique ne gagnent pas de population, voire en perdent. L'évolution est plus négative encore dans les régions en difficulté du nord-est ou du centre du pays.

En Outre-mer, les grandes aires urbaines de Saint-Denis, mais surtout de Saint-Paul et Saint-Pierre, à La Réunion et de Cayenne en Guyane tirent la dynamique de leurs départements. En Guadeloupe, Pointe-à-Pitre-Les Abymes gagne des habitants, ce qui n'est pas le cas de Basse-Terre. En Martinique, Le Robert est en forte croissance, mais l'aire de Fort-de-France perd des habitants. Sur trente ans, La Réunion (département d'outre-mer le plus peuplé) et surtout la Guyane ont des taux de croissance très supérieurs à ceux de la métropole. Ce n'est pas le cas des départements antillais.

